

Certificat de Compétences de Formateur en Premiers Secours Civiques

Public concerné

Tout public / - Accessible aux personnes en situation d'handicap
Être âgé de plus de 18 ans

Prérequis : PSC1 de moins de 3 ans

Renseignements pratiques

Durée : 50 h

Participants : 5 à 20 stagiaires

Attestation : Certificat de Compétences FPSC – jury préfecture

Actualisation : Tous les ans

Moyens pédagogiques

Matériel : Vidéoprojecteur, Défibrillateur, valise pédagogique et Mannequins, salle spacieuse, chaises...

Intervenant : 1 formateur de formateur CEAF à jour de sa formation continue.

Evaluation : Formative avisée Certificative

Validation : Participer à toute la formation,

Planification

Intra-entreprise : Aux dates que vous souhaitez, dans vos locaux (prévoir une salle spacieuse pour les exercices pratiques).

Inter-entreprises : Dates consultables sur notre site internet : www.udsp76.com

Grand Public : Dates consultables sur notre site internet : www.udsp76.com

Documentation

Chaque participant reçoit :

- Livret Formateur PSC + Livret PICF

Renseignements

UNION DÉPARTEMENTALE DES SAPEURS POMPIERS DE LA SEINE MARITIME – UDSP76

2 Bis Rue du Colonel Trupel – 76190 YVETOT
02.32.70.44.35 – udsp76@gmail.com - www.udsp76.com

N° **Habilitation INRS FNSPF** : PAE FPSC-0109 C 75 délivrée le 17 août 2022

SIRET : 78 112 44 09 000 25 - **Code APE** : 949 9 Z

Organisme de formation enregistré auprès du Préfet de la Région Normandie – Préfet de la Seine-Maritime sous le numéro : 7693013 A

Objectifs

L'Unité d'enseignement « Pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » a pour objectif de faire contextualiser ses compétences de formateur (PIC Formateur), acquises ou en cours d'acquisition, au domaine particulier de l'enseignement à la prévention des risques et à l'apprentissage des gestes élémentaire de premiers secours à partir d'un référentiel interne de formation (RIF), d'un référentiel interne de certification (RIC), en utilisant des ressources pédagogique personnelles et externe, conformément aux dispositions de l'arrêté du 04 septembre 2012.

Déroulé pédagogique

- **Accueil et Présentation** du formateur et du programme de la formation, Tour de table, attentes de candidats.
- **Être capable de** :
 - Evaluer le niveau des connaissances acquises et celle restant à acquérir
 - Apporter des connaissances structurées
 - Organiser l'apprentissage des apprenants
 - Mettre les apprenants dans une situation proche de la réalité
 - Mettre les apprenants en situation de travail de groupe
 - Suivre un référentiel interne de formation
 - Evaluer des apprenants
 - S'auto évaluer dans son rôle de formateur
 - Etablir une communication dans le cadre de la formation
 - Maîtriser le contexte juridique et les règles de la structure
 - Gérer la mise en place d'une formation
 - Positionner le groupe en situation d'apprentissage
 - Gérer les comportements et les attitudes du groupe
 - Utiliser les différents outils de communication et crée des supports
 - Maîtriser les techniques PSC
 - Maîtriser les conduites à tenir PSC
- **Epreuves Certificatives** : Formative avisée certificative + jury préfecture.
- **Réponses aux questions, clôture formation**

